



Assemblée générale

Distr. générale
26 juin 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 18 b) de la liste préliminaire*

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination de membres du Comité des contributions

Note du Secrétaire général

1. Les articles 158 et 159 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale disposent :

« **Article 158**

L'Assemblée générale nomme un Comité des contributions, qui est un comité technique comprenant dix-huit membres.

Article 159

Les membres du Comité des contributions, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels; la durée de leur mandat est de trois ans, correspondant à trois années civiles. Les membres se retirent par roulement et peuvent être nommés à nouveau. L'Assemblée générale nomme les membres du Comité des contributions au cours de la session ordinaire précédant immédiatement l'expiration du mandat des membres ou, si des sièges deviennent vacants, au cours de la session suivante. »

2. Le Comité des contributions se compose actuellement des membres suivants :

- M. Pieter Johannes Bierma (Pays-Bas)*
- M. Petru Dumitriu (Roumanie)***
- M. Paul Ekorong A Ndong (Cameroun)*
- M. Henry S. Fox (Australie)*
- M. Chinmaya R. Gharekhan (Inde)***
- M. Bernardo Greiver (Uruguay)*

* A/56/50.

M. Alvaro Gurgel de Alencar Netto (Brésil)**
M. Henry Hanson-Hall (Ghana)*
M. Ihor V. Humenny (Ukraine)***
M. Eduardo Iglesias (Argentine)*
M. Gebhard Benjamin Kandanga (Namibie)***
M. David A. Leis (États-Unis d'Amérique)***
M. Sergei I. Mareyev (Fédération de Russie)**
M. Angel Marrón (Espagne)**
M. Hae-yun Park (République de Corée)**
M. Ugo Sessi (Italie)**
M. Kazuo Watanabe (Japon)***
M. Wu Gang (Chine)*

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2001.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2002.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2003.

3. Le mandat de MM. Bierma, Ekorong A Ndong, Fox, Greiver, Hanson-Hall et Iglesias expirant le 31 décembre 2001, l'Assemblée générale sera appelée, à sa cinquante-sixième session, à nommer six personnes pour pourvoir les sièges ainsi devenus vacants. Les personnes nommées le seront pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2002.

4. Aux sessions précédentes, la Cinquième Commission présentait à l'Assemblée générale un projet de décision où figurait le nom des personnes dont elle recommandait la nomination. Le Secrétaire général propose de procéder de même à la cinquante-sixième session.
